COMITE SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

00000

ORDRE DU JOUR

I. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 1. Fonctionnement des assemblées
 - a) Election d'un nouveau Vice-président

II. COMMANDE PUBLIQUE

- Marchés publics
 - a) Bilan des délégations confiées au Président : dépenses supérieures à 4000 €, conventions signées et nouveaux tarifs

III. FONCTION PUBLIQUE

- 1. Personnels titulaires et stagiaires
 - a) Modification du tableau des emplois : création d'un poste d'attaché principal
 - b) Modification de la rémunération des emplois accessoires

IV. FINANCES

- 1. <u>Décisions budgétaires</u>
 - a) Décision modificative n°1
 - b) Modification du plan d'investissement et de financement « Les Résidences du Carreau »
 - c) Création d'une véranda
- 2. Subventions
 - a) Demande de subvention « ambition Moselle » Département de la Moselle

V. DIVERS

00000

I. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 1. Fonctionnement des assemblées
 - a) Election d'un nouveau Vice-président

Par courrier en date du 10 août 2023, Monsieur Bernard PIGNON a fait part au Président de sa décision de démissionner de son poste de 3ème Vice-président du Syndicat Mixte du Musée de la Mine en charge des relations avec les Intercommunalités et recherche de partenariats financiers, tout en restant membre du Comité Syndical.

Le Président a accepté sa démission et propose au Syndicat de procéder à une nouvelle élection pour son remplacement.

Le Président invite les candidats à manifester leur candidature.

Est candidat: Monsieur Michel JACQUES

A obtenu:

vote pour 11vote contre 0

Monsieur Michel JACQUES est élu à l'unanimité.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité,

- d'élire Monsieur Michel JACQUES 3ème Vice-président en charge des relations avec les Intercommunalités et recherche de partenariats financiers du Syndicat Mixte du Musée de la Mine,
- de verser à Monsieur Michel JACQUES les indemnités identiques que celles versées à son prédécesseur et votées lors du Comité du 24 septembre 2020.

II. COMMANDE PUBLIQUE

1. Marchés passés en délégation

a) Bilan des délégations confiées au Président

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des marchés passés selon une procédure adaptée signés par le Président, en vertu de la délégation donnée par le Comité Syndical du 24 septembre 2020.

Il est rappelé que sont recensées toutes les dépenses à partir de 4 000 €.

Le détail pour la période du 16 mars 2023 au 11 septembre 2023 est donné ci-après :

LIBELLE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT € HT
Container piscine	STEEL PISCINE	19 750,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre - Les résidences du Carreau	HERVE VIOT ARCHITECTE	16 800,00 €
Etude signalisation autoroute	SARL TRAJEO	6 672,00 €
Diagnostic technique pont	BUREAU VERITAS	8 340,00 €
Achat Algeco	ALGECO - AGENCE DE STRASBOURG	12 120,54 €
Mission Contrôle Technique - Les résidences du Carreau	QUALICONSULT	4 980,00 €
Mission Sécurité protection de la santé - Les résidence du Carreau	QUALICONSULT	4 161,60 €
Achat Jacuzzi Tulpspa Delta 3	RICCI MICHEL	3 333,33 €
TOTAL	•	76 157,47 €

Le Comité Syndical,

- prend acte de cette information.

III. FONCTION PUBLIQUE

- 1. Personnels titulaires et stagiaires
 - a) Modification du tableau des emplois : création d'un poste d'attaché principal

Il est proposé de modifier le tableau des emplois, en considération des éléments ci-après :

- Création d'un poste d'Attaché Principal

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité.

- de valider la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Postes existants	Postes pourvus	Postes libres	Nouveau	TOTAL
Administrative	Attaché Principal	0	0	0	+1	1
Administrative	Attaché	1	1	0	1	1
Culturelle	Attaché de Conservation	1	1	0	1	1
	Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	1	1	0	1	1
	Adjoint du Patrimoine	6	5	1	1	6
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	2	2	0	1	2
	Technicien	0	0	0	1	0
	Agent de Maîtrise	0	0	0	1	0
Technique	Adjoint Technique	1	0	1	1	1
	Adjoint Technique Principal 2ème classe	2	2	0	1	2
	Agent de Maîtrise Principal	1	1	0	1	1
	15	13	2	+1	16	

- créer le poste d'attaché Principal,
- d'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement dès que nécessaire,
- d'autoriser le Président à un signer un contrat de 3 ans, dans le cas d'un recrutement d'un contractuel, en fixant la rémunération en référence à l'échelon 10 du grade d'Attache principal, IB 1015/ IM 821. L'intéressé suivra l'évolution naturelle et administrative liée à son emploi et émargera à l'ensemble du dispositif du régime indemnitaire (RISEEP et CIA) et autres indemnités et éléments de rémunération connus à ce jour.

III. FONCTION PUBLIQUE

- 1. Personnels titulaires et stagiaires
 - b) Modification de la rémunération des emplois accessoires

Afin de tenir compte de l'évolution importante des besoins demandés, de la technicité (nouveau logiciel) et de l'expertise également en évolution, en rapport avec une nouvelle organisation plus optimale, il convient de modifier le montant des différentes indemnités perçues par lesdits agents concernés à compter du 1 octobre 2023.

Sur une base indice 100 au 01/01/2023 :

- Mme DINCHER Gwendoline (responsable comptable, budgétaire, finances et contrôle budgétaire) : 470 €
 Brut mensuel :
- Mme RECEVEUR Isabelle (responsable marchés, comptable et paie) : 470 € Brut mensuel ;
- Mme LALE Virginie (responsable ressource humaine et carrière) :380 € Brut mensuel
- Mme DEHLINGER Anaïs (comptable, responsable paie) : 380 € Brut mensuel ;
- Mme LE BLANC-PONT Gaëlle (secrétariat général, courrier et gestion des assemblées) :320 € Brut mensuel.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité,

de valider les modifications mentionnées ci-dessus.

IV. FINANCES

- 1. <u>Décisions budgétaires</u>
 - a) <u>Décision modificative n°1</u>

VU le budget primitif 2023;

CONSIDERANT la nécessité de réajuster les prévisions budgétaires et après avoir entendu les explications du Président ;

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité,

d'autoriser l'ouverture des crédits tels que figurant en annexe.

	ANNEXE DELIBERATION DU CO	MITE SYN	NDICAL D	U 18 SEP	TEMBRE	2023		
	DECISION MO	DIFICAT	IVE N° 1/2	2023				
	DEPENSES RECEITES							
IMPUTATION	OBJET	CREDIT INSCRIT	MODIFI CATION	NOUVEAU CREDIT	CREDIT INSCRIT	MODIFI CATION	NOUVEAU CREDIT	DETAILS
	SECTION D'INVESTISSEMENT							
2031	Frais d'études	25 660,00	20 000,00	45 660,00				Etudes et mission architecte lavoir
21351	Installations générales, agencements et aménagements des co	240 000,00	30 000,00	270 000,00				Projet gîte
1312	Régions				0,00	50 000,00	50 000,00	Subvention gîte
01 - 021	Virement de la section de fonctionnement							
	TOTAUX INVESTISSEMENT		50 000,00			50 000,00		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT							
10.101		• 000 00	=00.00	. =00.00				
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	700,00	2 700,00				
	Fournitures de petit équipement	59 000,00	7 000,00	66 000,00				Petites fournitures boutique
6068	Autres matières et fournitures	22 158,41	6 000,00					Achats boutique
	Entretien et réparations - autres bâtiments	0,00	6 000,00	6 000,00				
	Entretien et répartions - autres biens mobiliers	4 000,00	34 000,00 1 300,00	38 000,00				Réparation éclairage suite sinistre - tourniquet - réparations chaudière et ventilatio
6218	Autre personnel extérieur	25 000,00		26 300,00 2 300.00				Augmentation indemnités emplois accessoires
6251 64111	Voyages, déplacements et missions	1 000,00 322 000,00	1 300,00 15 000,00	,				Réservation juillet 2024 - 1er acompte
	Rémunération principale - titulaires Rémunération non titulaires	110 000,00	20 000,00	130 000,00				Revalorisation point d'indice au 1er juillet (+1,5%) Vacataires
	Indemnités des élus	38 000,00	1 000,00					Revalorisation point d'indice au 1er juillet (+1.5%)
6584		0,00	700,00	700.00				Amende administrative
0364	Amendes fiscales et pénales	0,00	700,00	/00,00				Amenue auministrative
6419	Remboursements sur rémun. du personnel				0.00	28 000,00	28 000 00	Remboursements assurance du personnel - autorisation absence agent
70632	Redevances et droits sces à caractère loisirs				225 000.00	60 000,00		Entrées musée - ventes
	Participations - Région				0.00	5 000,00		Participation ODE TO JOY
1412	1 and pations * Region				0,00	2 000,00	3 000,00	i didopation ODE 10 001
01 - 023	Virement à la section d'investissement							
	TOTAUX FONCTIONNEMENT		93 000,00			93 000,00		
	TOTAUX GENERAUX		143 000,00			143 000,00		
	RESULTAT	0						

IV. FINANCES

1. Décisions budgétaires

b) Modification du plan d'investissement et de financement « Les Résidences du Carreau »

Par délibération en date du 22 mars 2023, le Comité Syndical a validé le projet de création d'une structure dédiée à de l'hébergement « Les Résidences du Carreau ».

Le nouveau plan de financement a été établi comme suit :

Création d'une structure d'hébergement						
"Les Résidences du Carreau"						
DEPENSES						
		Subvention spécifique				
Etudes, diagnostics,		Communauté				
maîtrise d'œuvre, bureau		d'Agglomération de				
de contrôle et marchés	254 854 €	Forbach Porte de France	50 000 €			
		Fondation D.deutsch	7 000 €			
		Prêt à taux 0%				
		Initiative France Moselle				
		Est	0€			
		subvention Ambition				
		moselle CD57	65 000 €			
		Subvention Région				
		Grand Est	50 000 €			
		Autofinancement par				
		fonds propres	82 854 €			
TOTAL HT	254 854 €	TOTAL HT	254 854 €			
		Préfinancement de la				
		TVA 55 260,80€ et avec				
		récupération TVA				

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité.

- de valider le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus.

IV. FINANCES

1. <u>Décisions budgétaires</u>

c) Création d'une véranda

Fin 2022 le Kaffeeklatsch a été équipé d'une structure légère entoilée (chapiteau) en guise de « jardin d'hiver ». Très rapidement le lieu a rencontré un vif succès et démontré son intérêt : un lieu complémentaire avec une capacité d'accueil complémentaire.

Pour autant, le défaut principal de cette structure est sa non-conformité thermique et son absence d'étanchéité à l'air et partiellement à l'eau.

Aujourd'hui, les chiffres de fréquentation démontrent la nécessité de disposer d'un lieu fixe conforme aux normes ERP.

Il est proposé au Comité la création d'une véranda en lieu et place du chapiteau dont le coût est estimé à 25 000€ HT. Il est précisé que le coût de la construction ne sera pas inscrit au Budget 2023 faute de crédit mais au BP 2024.

Il est proposé également au Comité, d'autoriser le Président à lancer les procédures administratives (nommer un architecte et un bureau de contrôle) afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour début 2024.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité,

- de valider le principe d'une véranda,
- d'autoriser le Président à lancer les procédures qui permettront d'obtenir les autorisations nécessaires pour 2024 :
- d'inscrire la dépense au BP 2024.

IV. FINANCES

2. Subventions

a) Demande de subvention « ambition Moselle » Département de la Moselle

Lors des Comités Syndicaux du 20 octobre 2022 et du 22 mars 2023 ont été présentés et validés les projets de réhabilitation de l'ex cantine des mineurs et la création d'une structure d'hébergement « Les Résidences du Carreau ».

Pour rappel, concernant le projet de réhabilitation de l'ex cantine des mineurs, le Comité a autorisé le Président à rechercher les financements. Il conviendra, le moment venu, de redélibérer sur le plan d'investissement et de financement. Cette délibération sera soumise au vote des membres du Comité début 2024, au moment du vote du budget.

Pour le moment, il convient de solliciter auprès du Département de la Moselle une subvention globalisée au titre d'Ambition Moselle à hauteur de 110 028 € réparti comme suit :

- 45 028 € pour le projet de réhabilitation de l'ex cantine des mineurs,
- 65 000 € pour le projet de création d'une structure d'hébergement.

Le coût global de ces projets est estimé à 755 089 €.

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité.

- d'autoriser le Président à solliciter le Président du Conseil Départemental de la Moselle pour l'octroi d'une subvention globalisée au titre d'Ambition Moselle à hauteur de 110 028 € (45 028 € pour le projet de réhabilitation de l'ex cantine des mineurs; 65 000 € pour le projet de création d'une structure d'hébergement);
- d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 18h45.

LISTE DE PRESENCE

PRESENTS TITULAIRES

SUPPLEANTS

AHR Robert
JACQUES Michel
LE BLANC Yannick
CASSARO Alexandre
FUHR Daniel
PIGNON Bernard
BUR Hubert
TARILLON Lucien
KLEIN Ralph

FEDERSPIEL Eric

Président 3^{ème} Vice-président 4^{ème} Vice-président JACQUES Eliane LUDWIG Yves MARTIN Jean-Bernard

ASSISTAIENT EN OUTRE

EXCUSES

KUSIOR Pascal HELSTROFFER Anne-Cécile KEUPER Didier 1er Vice-président 2ème Vice-président 4em Vice-président 2ème Vice-président 4em Vice-préside